



RAPPORT DE GESTION

2017



Fonds cantonal formation professionnelle
Kantonaler Berufsbildungsfonds

Rue de la Dixence 20 - CP 141
1951 Sion
T : 027 327 51 05
F : 027 327 51 80
info@fcfp-kbbf.ch

Edité par le FCFP – Juin 2018

Sion

Contenu

1. Avant-propos de l'Administrateur	5
2. Le Fonds cantonal en quelques éléments clefs.....	6
3. Activités du Fonds en 2017	7
3.1 Commission	7
3.1.1 Composition	7
3.1.2 Séances	8
3.1.3 Principales décisions 2017	8
3.2 Fonctionnement du Fonds	9
3.2.1 Encaissement des contributions	9
3.2.2 Prestations du Fonds.....	12
3.2.3 Précisions sur les différents cours interentreprises.....	13
3.2.4 Evolution du nombre d'apprentis (-es) par type de cours interentreprises.....	14
3.2.5 Politique d'information	15
3.2.6 Organismes de cours interentreprises	15
4. Plateforme informatique	16
5. Comptes 2017	17
5.1 Bilan au 31 décembre 2017	17
5.2 Compte de résultat, année 2017	18
5.3 Budget 2018	21
6. Statistiques.....	24
6.1 Comparaison entre le nombre d'apprentis dans les 3 principaux secteurs de cours interentreprises et les montants alloués par le FCFP.....	24
6.2 Evolution des dépenses relatives aux cours interentreprises (CIE).....	24
6.3 Evolution des résultats du Fonds cantonal.....	26
7. Conclusions et réflexion	27
8. Rapport de l'organe de contrôle	28
9. Secrétariat	29

Rappel des principales abréviations utilisées

CAF	<i>Caisse d'allocations familiales</i>
CAFIB	<i>Caisse d'allocations familiales de l'Industrie du Bâtiment et du Génie civil</i>
CIE 1	<i>Cours interentreprises organisés dans les écoles professionnelles</i>
CIE 2	<i>Cours interentreprises organisés hors des écoles professionnelles ou hors canton</i>
CIE 3	<i>Cours interentreprises organisés dans les entreprises (Industries)</i>
CSFP	<i>Conférence suisse des offices de formation professionnelle</i>
CIVAF	<i>Caisse interprofessionnelle d'allocations familiales</i>
EP	<i>Ecole professionnelle</i>
FCFP	<i>Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle</i>
OCAI	<i>Office cantonal de l'assurance invalidité</i>
PQ	<i>Procédures de qualification</i>
SEFRI	<i>Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation</i>
SFOP	<i>Service de la formation professionnelle</i>
SICT	<i>Service de l'Industrie, du Commerce et du Travail</i>

1. Avant-propos de l'Administrateur

De nouvelles prestations et un pas vers le numérique...

Le Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle (FCFP) se portant bien financièrement, la Commission de gestion a décidé d'augmenter son soutien aux entreprises formatrices en créant de nouvelles prestations axées pour la plupart sur la promotion de la formation professionnelle ou dans le soutien aux futurs équipements des ateliers écoles.

Concernant le premier point, les membres de la Commission de gestion constatent que malheureusement le nombre d'apprentis baisse d'année en année dans certains domaines. Elle se devait donc de réagir.

Les raisons ne sont pas toujours facilement explicables. En effet, certaines sont peut-être économiques avec des secteurs comme celui de la construction qui commence à sentir les effets de la LAT et la Lex Weber. D'autres, sont peut-être également démographiques comme dans Haut-Valais. D'autres enfin, résultent peut-être d'un changement d'intérêts des jeunes pour telle ou telle profession.

La Commission de gestion émet le constat que pour inverser cette spirale négative, tous les acteurs concernés –associations professionnelles, écoles professionnelles et canton– doivent accentuer cette promotion auprès des divers milieux concernés : jeunes, parents, psychologues en orientations professionnelles...

Elle remarque également que toutes les associations professionnelles ne disposent pas de moyens importants, surtout les plus petites, et ce sont surtout ces dernières qui doivent être soutenues dans leur campagne de recrutement.

En effet, il serait dommage que certaines professions disparaissent avec toutes les conséquences négatives qui en résulteraient ensuite pour notre économie

Une révolution dès 2017/2018

Cette année scolaire 2016/2017 a également été synonyme de travaux nécessaires au passage dès l'année scolaire 2017/2018 sur une plateforme de remboursement en ligne FINCIE.CH. 2017/2018 sera encore une année transitoire, avec la possibilité de fonctionner encore selon l'ancien système avec les traditionnelles demandes de remboursement en format papier et selon le nouveau, directement en ligne. Cette nouvelle plateforme facilitera grandement le travail administratif à la fois du personnel du Fonds cantonal et du Service de la formation professionnelle, mais surtout des entreprises formatrices. En effet, ces dernières ne recevront à l'avenir que des factures relatives au solde restant –s'il y en a– non couvert par les subventions.

Je termine cet avant-propos en remerciant tout d'abord l'ensemble des membres de la Commission de gestion pour leur engagement et leur esprit constructif, ainsi que les personnes qui travaillent à l'Administration du Fonds cantonal, à savoir Mme Moos, Mme Theler et M. Mathier, respectivement, coordinatrice, collaboratrice et collaborateur, le team de traduction du Bureau des Métiers, et Mme Robyr, comptable.

David Valterio

Administrateur

2. Le Fonds cantonal en quelques éléments clefs

Même si ce chapitre est repris depuis plusieurs années et que le Fonds cantonal demeure bien connu dans le canton, il est important de rappeler de manière succincte ce qu'est le Fonds cantonal :

- une loi (loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle du 17 juin 2005, modifiée et adoptée par le Grand conseil en décembre 2012);
- un règlement d'exécution (règlement d'exécution de la loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle du 3 mai 2006, modifié et adopté le 18 décembre 2013 avec effet rétroactif par le Conseil d'Etat au 1er janvier 2013) ;
- une Commission de gestion de 9 membres ;
- un organe de contrôle ;
- 1 administrateur, 2 collaborateurs, 1 team de traduction et 1 comptable (environ à 1 EPT) ;
- un budget d'un peu plus de 9 millions de francs pour aider financièrement les entreprises formatrices du canton ;
- un soutien important au Salon des Métiers et à de nombreuses autres actions de promotion de l'apprentissage ;
- une gestion confiée dès 2014 au Bureau des Métiers ;
- un système de décompte WinBIZ.



3. Activités du Fonds en 2017

3.1 Commission

3.1.1 Composition

Pour rappel, les membres de la Commission ainsi que l'organe de contrôle sont nommés par le Conseil d'Etat. Comme le stipule l'art. 9 du règlement d'exécution de la loi sur le Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle, la Commission est élue pour une période administrative de 4 ans.

Depuis 2013, MM. Joël Gaillard et Hermann Schaller fonctionnent respectivement comme Président et Vice-Président de la Commission de gestion pour la période 2014-2017.

Commission de gestion

Mme Philomène Zufferey, MM. Paul Briggeler, Bernard Bruttin, François Gessler, Joël Gaillard, Hermann Schaller, représentants des associations professionnelles,

Mme Francine Zufferey Molina, représentante des autres organisations du monde du travail,

MM. Claude Pottier et Jean-Pierre Tenud, représentants de l'Etat.

Organe de contrôle

Selon l'art. 16 du règlement d'exécution de la loi sur le Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle, l'organe de contrôle est assuré conjointement par un représentant désigné par l'Inspection cantonale des finances et un représentant des associations professionnelles.

Pour rappel, depuis 2008, suite à une décision du Conseil d'Etat, c'est l'entreprise PHR Fiduciaire SA à Fully, représentant l'Association Fiduciaire Suisse Section Valais, qui a été mandatée pour ce contrôle. En revanche, l'Inspection cantonale des finances se réserve le droit d'intervenir à tout moment en conformité avec les directives cantonales.



3.1.2 Séances

En 2017, la Commission a siégé à 4 reprises.

Le Président de la Commission a participé à quelques séances ou rencontres avec le mandataire, l'Administrateur, les Commissions spéciales et les responsables d'associations professionnelles.

L'Administrateur a quant à lui aussi pris part à des rencontres notamment avec le SEFRI, avec les représentants des Fonds de Branche, des Fonds cantonaux, des associations professionnelles, avec le Service de la formation professionnelle ou d'autres organismes étatiques ou privés.

Avec sa fonction de Secrétaire de l'Association des Fonds cantonaux, il a pu également continuer à augmenter ces différents contacts et ainsi pouvoir faire bénéficier indirectement le FCFP.

3.1.3 Principales décisions 2017

Les principales décisions de la commission de gestion du Fonds cantonal ont été les suivantes pour l'année 2017 :

- Organisation du renouvellement des membres de la Commissions de gestion pour la nouvelle période législative 2018-2021;
- Feu vert pour la poursuite du développement de la plateforme intercantonale de financement FINCIE.ch;
- Création d'un nouveau site Internet ;
- Création de plusieurs règlements : promotion des métiers : *règlement subvention manifestations des métiers, règlement subvention promotion des professions, règlement subvention machines ateliers-écoles, règlement concours des métiers, règlement subvention individuelle concours des métiers.*
- Augmentation du soutien pour les cours interentreprises des courtpointières et décorateurs d'intérieur jusqu'en 2020 avec l'entrée de la nouvelle ordonnance ;
- Décision de maintenir le taux à 1 % malgré la réserve importante et mettant en parallèle en place de nouvelles prestations pour soutenir davantage les entreprises formatrices;
- Prise en charge des frais d'examens de fin d'apprentissage des carrossiers ;
- Prise en charge des frais supplémentaires non pris en charge par les subventions pour les carreleurs hauts-valaisans;
- Accord de principe pour le financement d'une partie du futur fonds de formation continue de l'ordre de Fr. 200'000.— à Fr. 300'000.— ;
- Mise en place de différents autres soutiens en lien avec les SwissSkills ;
- Prise en charge des CIE en partenariat avec le SFOP pour les jeunes en rupture de contrat d'apprentissage et de la 3^{ème} année pour les redoublants ;
- Décision de subventionner les frais de transports des classes primaires se rendant à *Explore-it* durant le Salon des Métiers.

3.2 Fonctionnement du Fonds

Dans ce chapitre, nous rappellerons les principaux éléments ayant trait au fonctionnement du Fonds en soulignant quelques améliorations ou nouveautés.

3.2.1 Encaissement des contributions

L'encaissement continue de fonctionner depuis quelques années en deux étapes – un acompte facturé au 1^{er} trimestre aux caisses d'allocations familiales sur la base des chiffres de l'année précédente et le solde en septembre/octobre sur les masses salariales de 2016 - afin de pouvoir disposer de liquidités supplémentaires pour rembourser plus rapidement les frais relatifs aux cours interentreprises des entreprises formatrices.

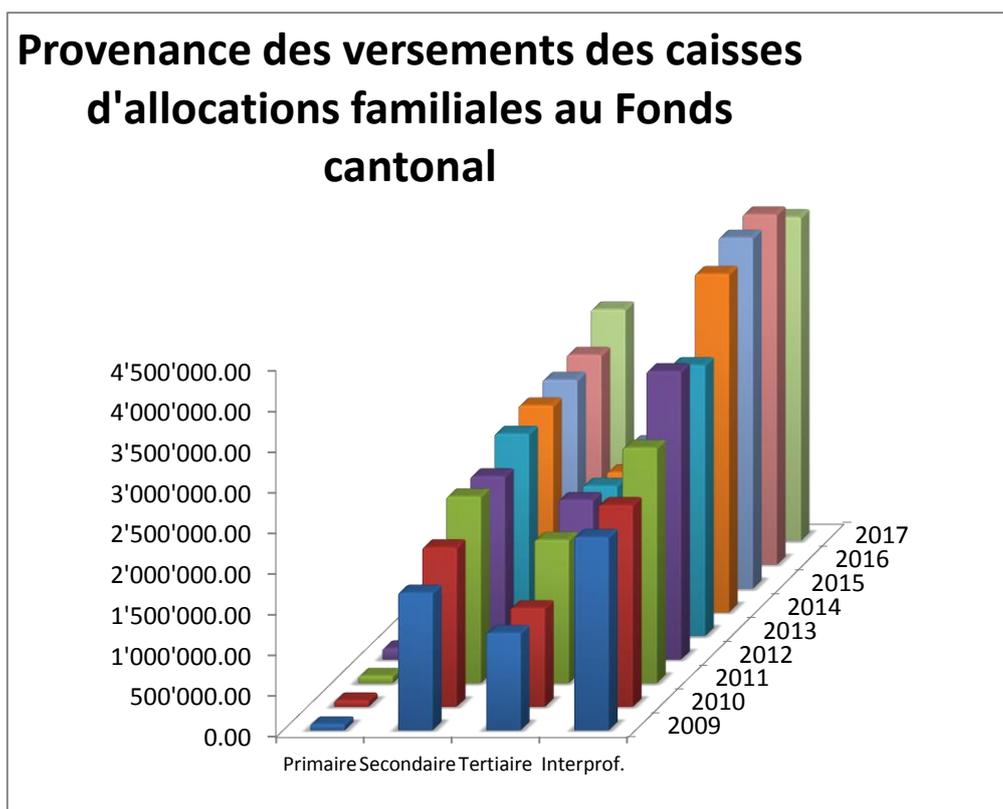
Il est à souligner que la majorité des caisses d'allocations familiales continuent de jouer parfaitement le jeu et versent leur contribution rapidement.

Le FCFP dispose de liquidités suffisantes pour rembourser les entreprises formatrices, ce qui se concrétise avec des remboursements effectués déjà en début d'année.



3.2.1.1 Provenance des versements des caisses d'allocations familiales au Fonds cantonal

Pour mémoire, ce graphique, présenté dès 2009 vise à montrer l'apport contributif des différents secteurs d'activités bénéficiaires des prestations du Fonds cantonal



Commentaire :

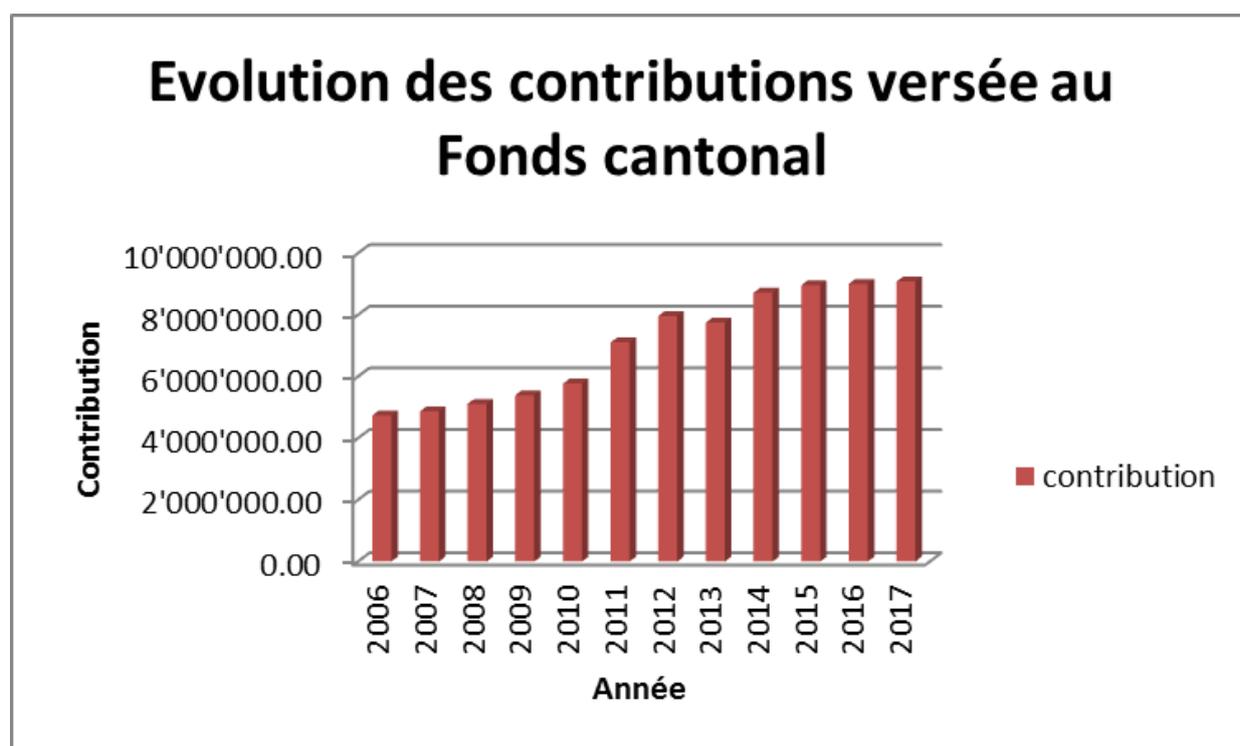
La répartition de la provenance des versements reste sur le même trend que 2016, cependant avec de légères variations par secteur.

La CIVAF reste – et de loin – la principale caisse d'allocations familiales contributrice avec un montant avoisinant les 3,6 millions de francs.

Quant aux autres caisses d'allocations familiales, les sommes versées s'échelonnent toujours entre quelques milliers à des centaines de milliers de francs.

3.2.1.2 Evolution des contributions versées au Fonds cantonal

Comme les contributions des caisses d'allocations familiales se basent sur la masse salariale de l'année précédente, nous vous présentons ci-après un graphique montrant l'évolution des montants à la disposition du FCFP pour le soutien aux entreprises formatrices.



Commentaire :

Les contributions ont augmenté en 2017 (Fr. 213'980.— de recettes supplémentaires), passant ainsi à Fr. 9'217'461.—.

Ces recettes supplémentaires permettent de consolider la réserve de liquidités du FCFP, de maintenir les prestations en vigueur ou d'en offrir de nouvelles, comme décidé par la Commission de gestion du FCFP en 2017. Cette dernière a décidé néanmoins de mettre en place de nouvelles prestations dont les effets ne sont pas encore mesurables. Enfin, il s'agira de voir les répercussions du passage de l'ensemble des demandes de remboursements sur la plateforme dès 2018/2019, avec pour conséquences également plus de différenciations possibles entre tarifs membres et non-membres.

3.2.2 Prestations du Fonds

Pour mémoire, les prestations du Fonds sont régies par l'article 4 de la loi et l'art. 20 de son règlement. Néanmoins, elles sont déterminées précisément par la Commission de gestion en fonction des ressources à disposition du Fonds.

Pour l'année 2017, le mode de prise en charge est resté identique aux années précédentes :

- a) le montant remboursé se limite au tarif jour/apprenti réellement facturé par l'association professionnelle concernée, mais au maximum des coûts indiqués dans le tableau de la CSFP, subventions cantonales déduites et en tenant compte des adaptations en cours (disponible sur le site du Fonds cantonal);
- b) le Fonds ne rembourse pas le matériel, la documentation, les frais de repas, de secrétariat et la TVA ;
- c) seuls les jours de cours interentreprises obligatoires (selon les ordonnances fédérales) sont pris en compte ;
- d) une partie des frais de déplacements et de logements.

Le nombre d'entreprises (6 entreprises) ayant envoyé leurs décomptes après la date butoir du 30 novembre est resté stable comparé à l'an dernier (7). En revanche, les montants alloués sont supérieurs.

Le Fonds cantonal soutient toujours le Salon des Métiers par une participation de Fr. 100'000.—.

Le Fonds cantonal subventionne également l'opération radiophonique en faveur de la 10^{ème} journée intercantonale de l'apprentissage au travers d'un montant de Fr. 2'000.—.

3.2.2.1 Nouveautés 2017/2018

La Commission de gestion a décidé de prendre en charge de nouvelles prestations pour l'année scolaire 2017/2018 :

- a) Prise en charge des déplacements des cycles se rendant au Salon des Métiers réparti sur 2 ans ;
- b) Pris en charge des déplacements des classes primaires se rendant au Salon des Métiers pour suivre les ateliers *Explore-it* réparti sur 2 ans ;
- c) Prise en charge du solde des coûts des déplacements de 8H et 9C0 se rendant aux SwissSkills Berne 2018 ;
- d) Augmentation du montant forfaitaire – Fr. 8.— contre Fr. 10.— auparavant par jour apprenti – pour les frais des organisateurs de cours CIE organisés dans les ateliers-écoles du canton ;
- e) Soutien au championnat valaisan des assistantes en soin et santé communautaire ;

-
- f) Soutien pour les jeunes se rendant à des SwissSkills, Euroskills ou Worldskills avec la mise en place d'un règlement ad'hoc ;
 - g) Soutien pour la promotion des métiers avec aussi la mise en place d'un règlement ad'hoc.

3.2.3 Précisions sur les différents cours interentreprises

Pour 2017, les prestations du Fonds cantonal se sont réparties principalement dans 3 catégories de cours interentreprises. Un dernier type de demandes recevant une aide du Fonds cantonal se rattache aux art. 32.

a) Cours interentreprises organisés dans les écoles professionnelles de Brigue, Sion et Martigny (CIE 1)

Quelques **4'613** apprentis(es) ont été concernés(es) par ces cours dispensés dans les ateliers-écoles des écoles professionnelles du canton.

Pour rappel, pour l'organisation de ces cours, l'Etat du Valais facture un montant forfaitaire de Fr. 75.— par jour/apprenti. Le Fonds rembourse directement au canton les montants correspondants.

b) Cours interentreprises organisés hors des écoles professionnelles et hors canton (CIE 2)

Ce sont environ **3'542** apprentis(es) qui sont concernés par ces cours, représentant plus de 50 professions différentes.

Le nombre d'apprentis(es) de cette catégorie reste stable comparé à 2016.

Le prix des cours reste stable et se situe en moyenne entre Fr. 100.— -mais cela devient de plus en plus rare- et Fr. 450.— par jour/apprenti. Il est à noter qu'il y a encore quelques professions dont le coût moyen jour/apprenti n'est pas justement calculé dans le tableau de la CSFP, mais qui sont, dans leur grande majorité, en accord avec ce qui se passe dans la réalité.

c) Cours interentreprises organisés dans les entreprises (Industries) (CIE 3)

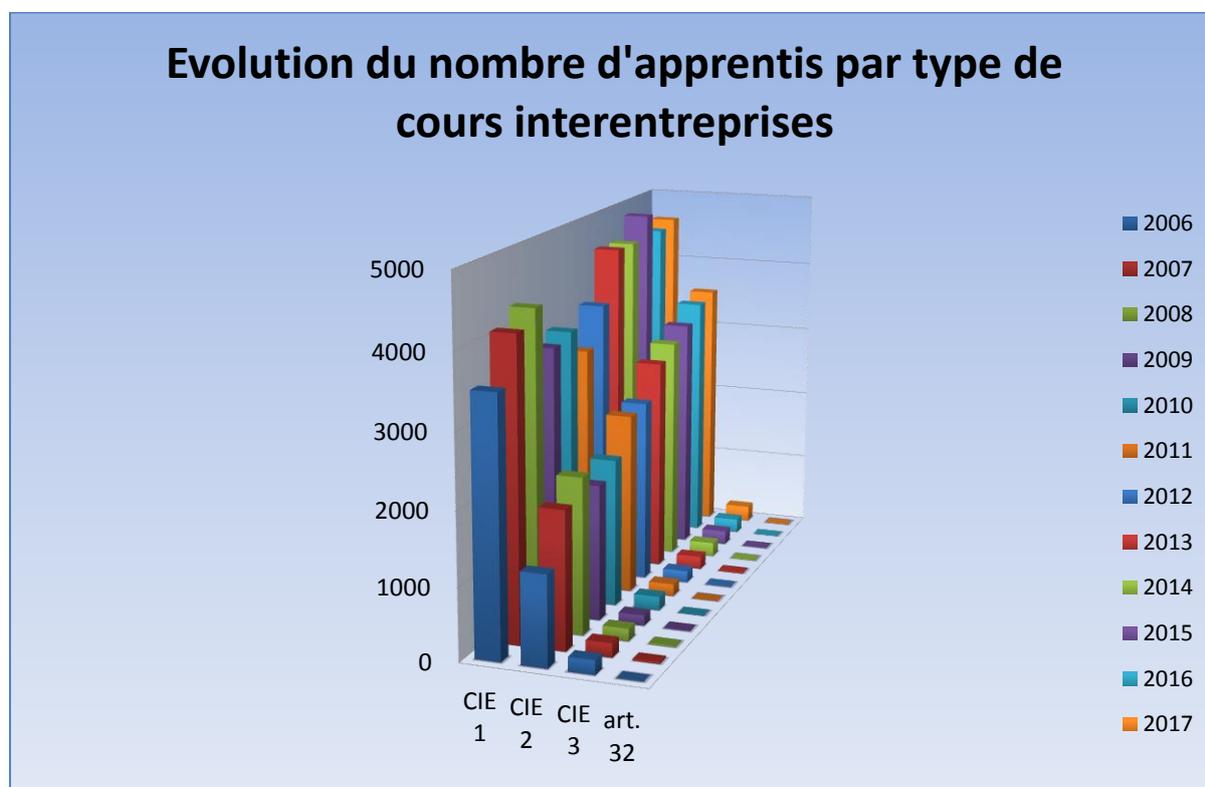
Il s'agit des cours interentreprises organisés par l'Industrie au sein même de leur entreprise.

Quelques **220** apprentis(es) sont concernés(es) par ces cours représentant principalement les professions suivantes : technologues en production chimique et pharmaceutique, laborantins, polymécaniciens et automaticiens. Le prix des cours reste stable et se situe en moyenne entre Fr. 150.— et Fr. 391.— par jour/apprenti

d) Art. 32

3 demandes apprentis concernant ce type de formation nous sont parvenues, tous 3 du domaine du secondaire.

3.2.4 Evolution du nombre d'apprentis (-es) par type de cours interentreprises



Commentaire :

D'une manière générale, on observe pour 2017, une stabilité du nombre d'apprentis, surtout en ce qui concerne les CIE 1. Les effets de la Lex Weber ou de la LAT ne se sont heureusement pas encore vraiment fait ressentir, mais ce ne sont pas à notre avis les seules raisons.

Leur nombre reste pour la 1^{ère} année stable pour les CIE 2. En revanche, il devrait y avoir une augmentation avec l'entrée en vigueur –en phase pilote actuellement– d'un système entreprise/école pour le domaine de la santé du même style que celui des écoles de commerce (3+1).

Enfin pour les CIE 3, la quantité d'apprentis de ce domaine d'activité a un peu augmenté (10%).

3.2.5 Politique d'information

La Commission de gestion a continué de mettre en avant le Fonds cantonal au travers d'articles dans la presse cantonale. Les traditionnels canaux d'informations ont été utilisés (presse écrite, Internet, Bulletin Officiel, circulaires, radio, etc.).

Pour les circulaires transmises aux entreprises formatrices, décision a été maintenue de ne garder que la lettre principale et de renvoyer ensuite les entreprises formatrices directement sur le site Internet du FCFP pour le reste des documents nécessaires à la procédure de remboursement. Cette information « papier » a été encore maintenue pour 2017/2018 et devrait disparaître dès 2018/2019 avec l'ensemble des prestataires de CIE sur la plateforme.

3.2.6 Organismes de cours interentreprises

A ce jour, plus de quarante associations organisatrices de cours facturent directement leurs coûts au FCFP à la satisfaction de l'ensemble des acteurs concernés. Le Fonds cantonal voit une baisse des demandes individuelles avec pour conséquences une diminution du travail administratif. Le mode de demande de remboursement n'est en revanche pas encore uniformisé pour ce type de remboursement, les prestataires pouvant aller jusqu'au maximum du coût moyen jour/apprenti selon le tableau du CSFP. Cette manière de fonctionner sera uniformisée et généralisée à tous les prestataires dès que le FCFP aura rejoint la plateforme romande informatique (pour la rentrée 2017/2018 partiellement et totalement pour 2018/2019).

Institué en 2006, le remboursement aux associations des frais administratifs pour l'organisation des cours interentreprises dans les écoles professionnelles se poursuit. En se basant sur les données fournies par le Service de la formation professionnelle, l'administration du FCFP a versé les montants dus à hauteur de Fr. 8.— par jour/apprenti. 15 associations professionnelles ou groupements d'associations professionnelles ont bénéficié de cette aide, soit pour un montant total de **Fr. 240'108.-**.



4. Plateforme informatique

Le Valais a continué son travail de mise en place de la plateforme en partenariat avec la FFPC de Genève avec pour but que le passage sur cette nouvelle technologie débute pour l'année scolaire 2017/2018 et soit généralisé pour 2018/2019.

Des montants ont continué d'être investis comme vous pourrez le voir dans les comptes du FCFP présentés dans les pages suivantes.

Grâce à la collaboration de la Directrice de la FFPC, Mme Sabrina Cohen et en particulier de sa collaboratrice, Twana Chevalier, le passage a pu se faire dans les meilleures conditions. Le FCFP les remercie encore chaleureusement pour leur soutien.

Une séance d'information réunissant plus d'une soixantaine de prestataires de CIE a eu lieu le 22 mars 2018 et la plateforme a été officiellement lancée le 9 avril 2018.

Comme pour Genève, des accords-cadres ont été mis en place avec les prestataires qui le désiraient. Pour ceux disposant déjà d'un accord du même type avec le canton du bout du Lac, ce dernier reste valable avec l'ajout d'un avenant valaisan.

Grâce à cet outil, les tâches administratives vont diminuer pour l'ensemble des acteurs concernés : associations professionnelles, entreprises formatrices, canton et administration du FCFP.



5. Comptes 2017

Les comptes 2017, acceptés par la Commission, sont présentés ci-après :

5.1 Bilan au 31 décembre 2017

Bilan

Libellés	Comptes 2017	Comptes 2016
	CHF	CHF
ACTIFS	8'726'160.33	8'480'143.43
ACTIFS CIRCULANTS		
Compte BCV A 0882.67.60	7'428'257.60	7'198'300.85
Compte épargne Crédit Suisse 1	522'426.93	522'344.43
Compte épargne Crédit Suisse 2	500'000.00	500'000.00
Adm. Fédérale des contributions	390.65	303.15
Actifs de régularisation	275'085.15	259'195.00
PASSIFS	8'726'160.33	8'480'143.43
CAPITAUX ETRANGERS & COURT TERME		
Passifs de régularisation	4'086'218.65	4'530'688.25
CAPITAUX PROPRES		
Capital/ Excédent du Fonds	4'639'941.68	3'949'455.18

5.2 Compte de résultat, année 2017

Libellés	Comptes 2017	Comptes 2016
	CHF	CHF
PRODUITS	9'222'769.15	9'003'473.00
Contributions CAF	9'217'461.00	9'003'473.00
Produits divers	4'839.00	0.00
Participation équipements de formation	469.15	0.00
	CHF	CHF
CHARGES	8'532'282.65	8'332'343.59
Cours interentreprises - CIE	7'274'443.90	7'267'267.65
CIE 1 (EP)	2'361'787.50	2'323'200.00
CIE 2 (hors EP et canton)	3'322'772.80	3'245'265.45
CIE 3 (grande industrie)	1'116'817.00	1'243'271.00
Frais logements apprentis	110'262.95	103'076.90
Frais déplacements apprentis	11'122.80	9'645.00
Organisateurs CIE	240'108.00	234'520.00
Article 32	4'000.00	7'000.00
CIE solde années antérieures	26'637.40	13'667.60
Guides méthodiques	80'935.45	32'522.90
Participation équipements de formation	00.00	55'098.80

Libellés	Comptes 2017	Comptes 2016
Frais examens EFA	491'444.00	486'890.15
Actions de promotion	169'712.90	82'000.00
10 ans FCFP	0.00	9'350.00
Cours pour formateurs	130'325.00	128'212.50
Administration	278'063.65	210'425.74
Indemnités secrétariat	177'120.00	177'120.00
Cotisations aux autres associations	9'500.00	9'500.00
Autres frais secrétariat	3'134.20	1'433.50
Frais bancaires / intérêts négatifs	273.65	260.54
Frais informatique	88'035.80	21'847.00
Publicité	0.00	264.70
Indemnités Commission de gestion	6'490.10	5'717.05
Indemnités	4'933.30	3'916.50
Frais Commission de gestion	1'288.20	1'538.10
Charges sociales	268.60	262.45
Frais généraux d'administration CAF	136'891.15	137'874.35
Contrôles et révision	3'000.00	3'000.00
Perte sur débiteurs	2'128.35	1'586.15
Charges diverses	0.00	20.00
Intérêts et produits des titres	39'783.60	21'352.55

Résultat

Libellés	Comptes 2017	Comptes 2016
	CHF	CHF
Produits	9'222'769.15	9'003'473.00
Charges	8'532'282.65	8'353'696.14
Bénéfice de l'exercice	690'486.50	649'776.86

Commentaire :

L'exercice clôture avec un bénéfice de **Fr. 690'486.50**

Certains postes nécessitent quelques commentaires :

- 1) CIE 1 : stabilité des dépenses comparativement à l'an dernier ;
- 2) CIE 2 : stabilité des dépenses comparativement à l'an dernier ;
- 3) CIE 3 : légère baisse des dépenses paradoxalement à une hausse des effectifs par rapport à 2016 ;
- 4) Guides méthodiques : augmentation importante dû au fait que les demandes pour ce type de dépenses ont un peu tardé ;
- 5) Actions de promotion : augmentation – mais budgétisée- due à la participation financière pour les déplacements des cycles et écoles primaires –Explore-It- au Salon des Métiers ou les participations financières pour les stands ;
- 6) Frais généraux informatiques : derniers frais pour la plateforme intercantonale ;
- 7) Frais bancaires : ont malheureusement doublé comparé à 2016 avec les intérêts négatifs. Une solution devra impérativement être trouvée pour l'avenir ;

La Commission de gestion du FCFP reste consciente que le fonds de réserve est supérieur à ce qui est autorisé par la loi. Elle a donc décidé de mettre sur pied de nouvelles prestations, dont des aides pour les équipements des ateliers écoles, ce qui aidera grandement les associations professionnelles organisatrices de CIE qui s'investissent pour l'ensemble des entreprises formatrices (membres et non-membres).

Le capital disponible s'élève à la fin de l'année 2017 à **Fr. 4'639'941.68**.

5.3 Budget 2018

Libellés	Comptes 2017	Budget 2018
	CHF	CHF
PRODUITS	9'222'769.15	9'205'500.00
Contributions CAF	9'217'461.00	9'200'000.00
Produits divers	4'839.00	5'000.00
Participation équipements de formation	469.15	500.00
	CHF	CHF
CHARGES	8'532'282.65	8'805'820.00
Cours interentreprises - CIE	7'274'443.90	8'160'000.00
CIE 1 (EP)	2'361'787.50	2'500'000.00
CIE 2 (hors EP et canton)	3'322'772.80	3'450'000.00
CIE 3 (grande industrie)	1'116'817.00	1'250'000.00
Frais logements apprentis	110'262.95	110'000.00
Frais déplacements apprentis	11'122.80	15'000.000
Organisateurs CIE	240'108.00	300'000.00
Article 32	4'000.00	5'000.00
CIE cours antérieures	26'637.45	30'000.000
Guide méthodiques	80'935.40	100'000.00
Atelier école	00.00	400'000.00

Frais examens EFA	491'444.00	490'000.00
Actions de promotion	169'712.90	200'000.00
10 ans du FCFP	0.00	0.00
Cours pour formateurs	130'325.00	150'000.00
Administration	278'063.65	219'420.00
Indemnités secrétariat	177'120.00	177'120.00
Cotisation aux autres associations	9'500.00	9'500.00
Frais gén. Secrétariat	3'134.20	2'000.00
Frais bancaires	273.65	300.00
Frais informatique	88'035.80	30'000.00
Publicité	0.00	500.00
Indemnités Commission de gestion	6'490.10	6'800.00
Indemnités	4'933.30	5'000.00
Frais Commission de gestion	1'288.20	1'500.00
Charges sociales	268.60	300.00
Frais généraux d'administration CAF	136'891.15	135'000.00
Contrôles et révision	3'000.00	3'000.00
Pertes sur débiteurs	2'128.35	1'500.00
Charges diverses	0.00	20.00
Intérêts négatifs et produits des titres	39'783.60	40'000.00

Résultat

Libellés	Comptes 2017	Budget 2018
	CHF	CHF
Produits	9'222'769.15	9'205'500.00
Charges	8'532'282.65	9'405'740.00
Bénéfice	690'486.50	- 200'240.00

Commentaire :

Cette proposition de budget 2018 se base essentiellement sur les comptes 2017 avec cependant quelques rubriques comptables susceptibles d'évoluer, notamment celle des *Actions de promotion* et celle des *Frais informatiques*.

Pour la première, les montants vont augmenter avec la participation notamment pour les frais de déplacements des jeunes des classes 8H et 9CO du canton qui se rendront en septembre aux SwissSkills à Berne.

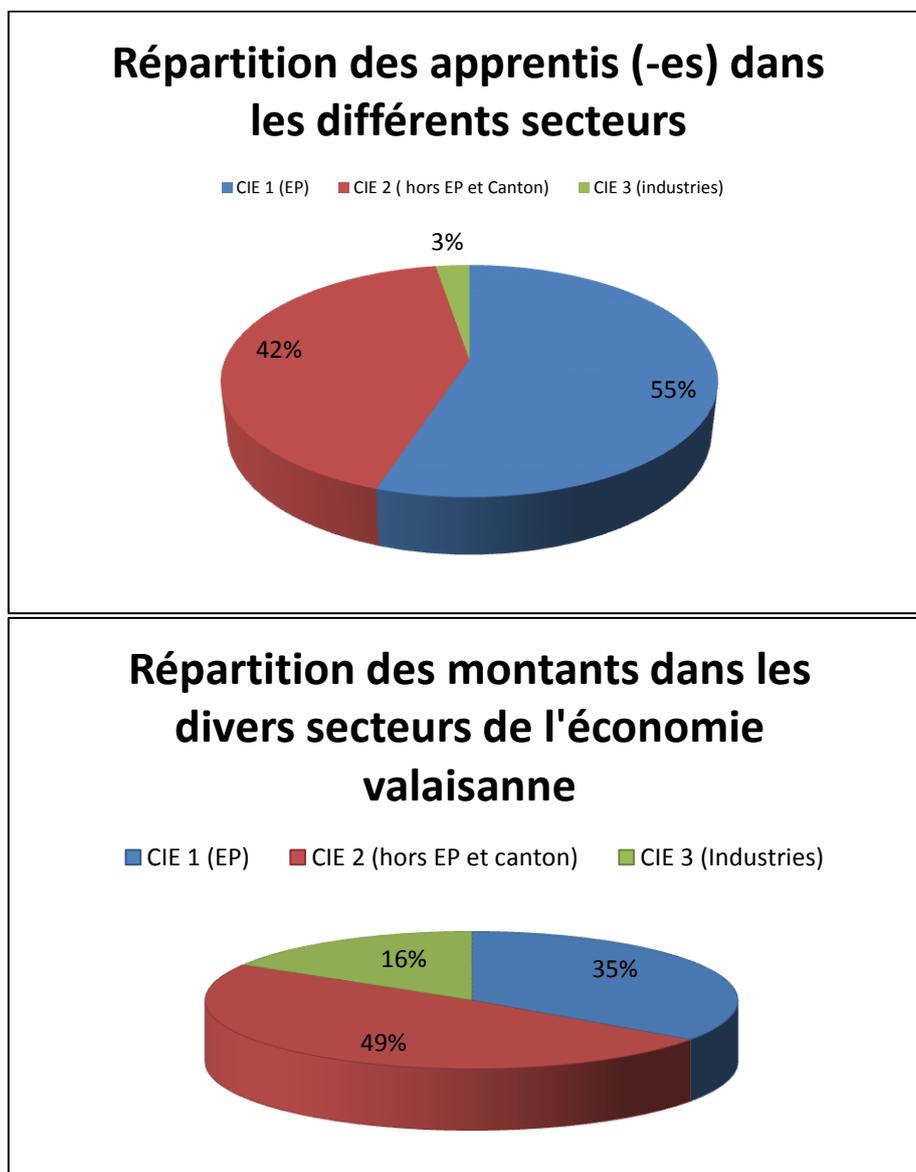
Pour la deuxième, les frais devraient en revanche baisser, le gros des investissements ayant été effectué. Un montant a néanmoins été budgétisé pour le futur applicatif ayant trait au remboursement des frais de déplacements et de logements.

Les dépenses principales des cours interentreprises (CIE1, CIE2 et CIE3) devraient néanmoins en principe continuer de diminuer ou du moins se stabiliser.

Les comptes 2017 et le budget 2018 ont été avertisés en date du 20 juin 2018 par la Commission de gestion du FCFP.

6. Statistiques

6.1 Comparaison entre le nombre d'apprentis dans les 3 principaux secteurs de cours interentreprises et les montants alloués par le FCFP

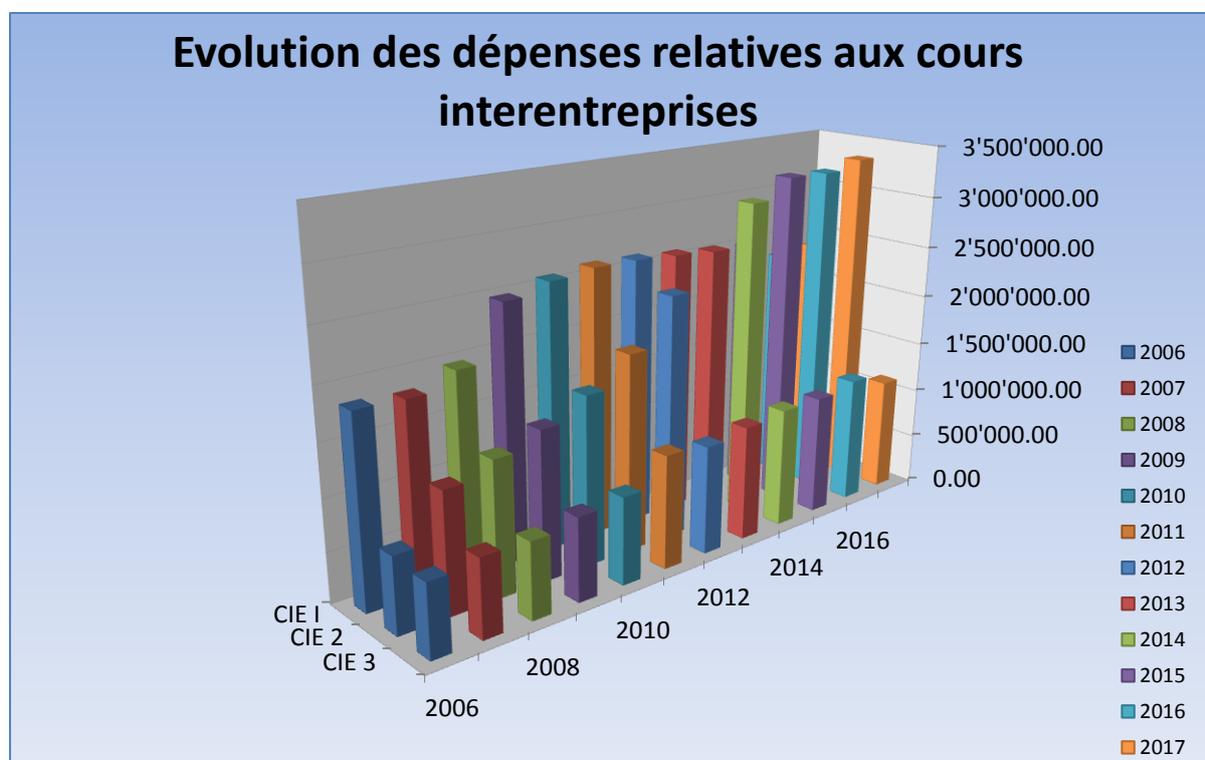


Commentaires :

La répartition reste quasi identique dans son ensemble comparée aux années précédentes.

Dans le 2^{ème} tableau, la répartition des dépenses restent relativement stable comparé à 2016.

6.2 Evolution des dépenses relatives aux cours interentreprises (CIE)



Commentaires :

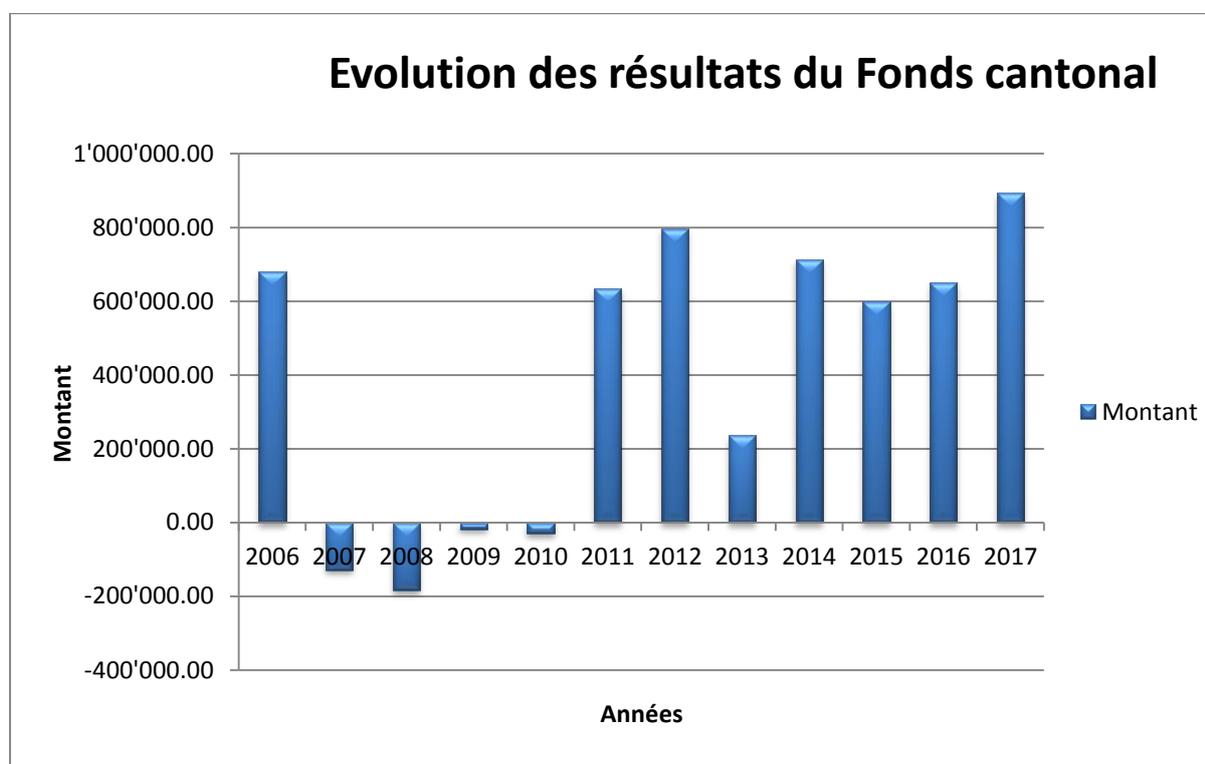
Pour les CIE 1, il y a une très légère hausse des dépenses (Fr. 38'587.50 en plus que 2016).

Les CIE 2 ont, quant à eux, subi aussi une légère hausse avec Fr. 3'3225'772.80 (Fr. 3'245'265.45 en 2016). Néanmoins, il devrait certainement avoir une hausse prochainement, comme expliqué précédemment avec la nouvelle filière (école/entreprise) pour les assistants (-es) en soin et santé communautaires ou l'augmentation dans les ordonnances de formation du nombre de jours de cours interentreprises dans certaines professions.

Enfin, il se pourrait également que la Commission de gestion –elle en a déjà discuté en 2017– augmente le montant minimal jour/apprenti afin de favoriser les professions avec peu d'effectifs.

Pour les CIE 3, une légère baisse des dépenses a été constatée. Paradoxalement, les effectifs des apprentis de cette catégorie ont légèrement augmenté.

6.3 Evolution des résultats du Fonds cantonal



Commentaire :

Le Fonds cantonal poursuit sur sa lancée avec à nouveau un résultat bénéficiaire, avec un résultat positif de **Fr. 690'486.50** malgré une augmentation du nombre des prestations. Ce montant supplémentaire correspond toujours environ au montant des contributions moyennes des indépendants depuis 2014.

Comme mentionné dans les pages précédentes, le montant du capital est de **Fr. 4'639'941.68**.

Avec la décision de la Commission de gestion de participer aux frais des équipements des ateliers, il est clair que ce fonds de réserve va fortement diminuer ces prochaines années. Il s'agit de savoir quand ces travaux vont commencer. De plus, avec la nouvelle loi sur la formation continue et la création d'un fonds de formation continue, le FCFP devrait également être mis à contribution à hauteur de Fr. 200'000./Fr. 300'000.— par année.

Comme vous pouvez le constater, le FCFP va donc être fortement appelé à contribuer à soutenir la formation professionnelle avec ces nouvelles mesures ces prochaines années. Enfin, les effets de ces décisions ne se vérifient pas tout de suite avec par exemple la prise en charge du guide méthodique pour les CIE mis en place pour l'année scolaire 2015/2016 et dont les dépenses n'apparaissent réellement qu'en 2016/2017.

Il s'agit néanmoins de rester attentif, car les masses salariales vont certainement baisser ces prochaines années.

7. Conclusions et réflexion

Une bonne santé financière...

Le Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle ayant engrangé quelques bénéfices et son fonds de roulement devenant assez important, la Commission de gestion s'est penchée sur cette situation. Elle a émis le constat que ce n'était peut-être pas judicieux de baisser le taux de contribution, mais plutôt mieux de proposer de nouvelles prestations pour pouvoir promouvoir la formation professionnelle et également soutenir davantage les entreprises formatrices.

... de nouvelles prestations...

Depuis le soulèvement de cette problématique de fonds de réserve trop important souligné à juste titre par l'organe de contrôle, de nombreuses nouvelles prestations ont été mises sur pied par la Commission de gestion du FCFP et communiquées aux interlocuteurs concernés. Il y a eu notamment : la prise en charge des guides méthodiques, la prise en charge des frais de déplacements des cycles se rendant au Salon des Métiers, la mise en place de différents règlements de soutien (promotion, concours, équipements ateliers écoles, jeunes participants aux concours), ...

... pas encore toutes mesurables.

En effet, les conséquences financières de ces nouveaux soutiens se mesurent encore faiblement, car elles viennent d'être décidées et la plupart d'entre-elles rentreront en vigueur seulement à partir de l'année scolaire 2017/2018 et les suivantes.

La participation aux frais d'équipement pour les ateliers-écoles aura également des incidences importantes sur le fonds de réserve, mais elle demeure encore difficilement mesurable.

Enfin, il s'agira de quantifier les incidences financières du passage définitif de l'ensemble des prestataires dès 2018/2019.

En conclusion, nous terminons ce rapport en adressant nos remerciements au Conseil d'Etat, en particulier au Chef de Département, M. le Conseiller d'Etat Christophe Darbellay et au Service de la formation professionnelle, pour la confiance et l'aide précieuse fournie tout au long de l'année.

Nos remerciements s'adressent également aux membres de la Commission de gestion, ainsi qu'aux responsables des associations professionnelles pour leur concours et leur compréhension.

8. Rapport de l'organe de contrôle



RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTROLE RESTREINT DU FONDS CANTONAL EN FAVEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (Bilan et compte de Résultat) du Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017. Le compte de Résultat laisse apparaître un excédent de recettes de CHF 690'486.50 sur un total de produits de CHF 9'222'769.15. Le total du bilan au 31 décembre 2017 s'élève à CHF 8'726'160.33 avec un capital/réserves de CHF 4'639'941.68 après comptabilisation du résultat de l'exercice.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la Commission de gestion et à l'Administration du fonds, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques, ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne, ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Nous relevons par ailleurs que

- a) l'art.18 § 2 Excédents du fonds de la loi sur le FCFP modifiée le 13.12.12 stipule que "*En cas d'excédents, le fonds peut constituer une réserve de 20 à 30% des contributions annuelles afin de rembourser rapidement les différents frais relatifs aux entreprises formatrices.*"
Au 31 décembre 2015, cette réserve atteignait déjà le 37 % des contributions versées en 2015, et au 31 décembre 2016 passait à 44 % des contributions versées en 2016, puis au 31 décembre 2017 à 50% des contributions versées en 2017.
- b) l'art.1 § 8 Perceptions des contributions et transfert au fonds cantonal du Règlement d'exécution de la loi sur le FCFP stipule que "*Si les ressources financières l'exigent et en vue de rembourser plus rapidement les différents frais relatifs aux entreprises formatrices, la commission de gestion peut décider de demander à l'administration du fonds cantonal de facturer un acompte (au maximum 30%) au mois de mars, sur la base des données salariales transmises l'année précédente au fonds cantonal pour la famille, des contributions à ces mêmes organismes cités dans l'art.1 § 6. La facture finale, déduction faite de l'acompte, sera adressée au mois d'août.*"
Par analogie au point a) ci-dessus relatif aux excédents du fonds, les ressources financières n'exigent plus l'application de l'art.1 § 8 précité.

Lors de notre contrôle, à l'exception des réserves présentées au paragraphe précédent lettres a) et b), nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que le virement à la réserve de l'excédent de recettes 2017 ne sont pas conformes à la loi.

PHR FIDUCIAIRE SA


Philippe Roduit
Expert réviseur agréé ASR
Réviseur responsable


Céline Roduit
Expert réviseur agréée ASR

Fully, le 21 juin 2018

PHR/nv

9. Secrétariat

Informations générales

FCFP - Fonds cantonal formation professionnelle

Rue de la Dixence 20 - CP 141

1951 Sion

T : +41 (0)27 327 51 05

F : +41 (0)27 327 51 80

 info@fcfp-kbbf.ch



Contacts

Administrateur

David Valterio

T : +41 (0)27 327 51 05

 dvalterio@fcfp-kbbf.ch

Coordinatrice

Laure Moos

T : +41 (0)27 327 51 05

 info@fcfp-kbbf.ch

Collaborateur

Andy Mathier

T : +41 (0)27 327 51 05

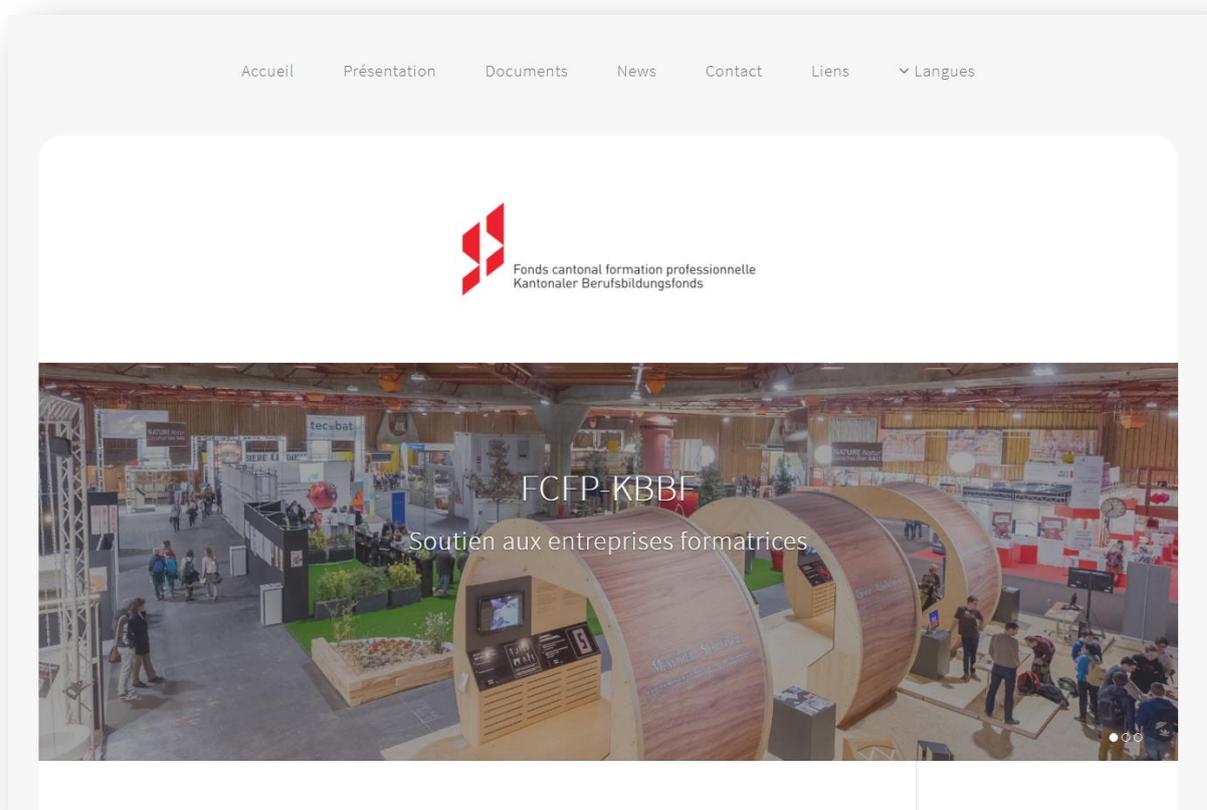
 info@fcfp-kbbf.ch

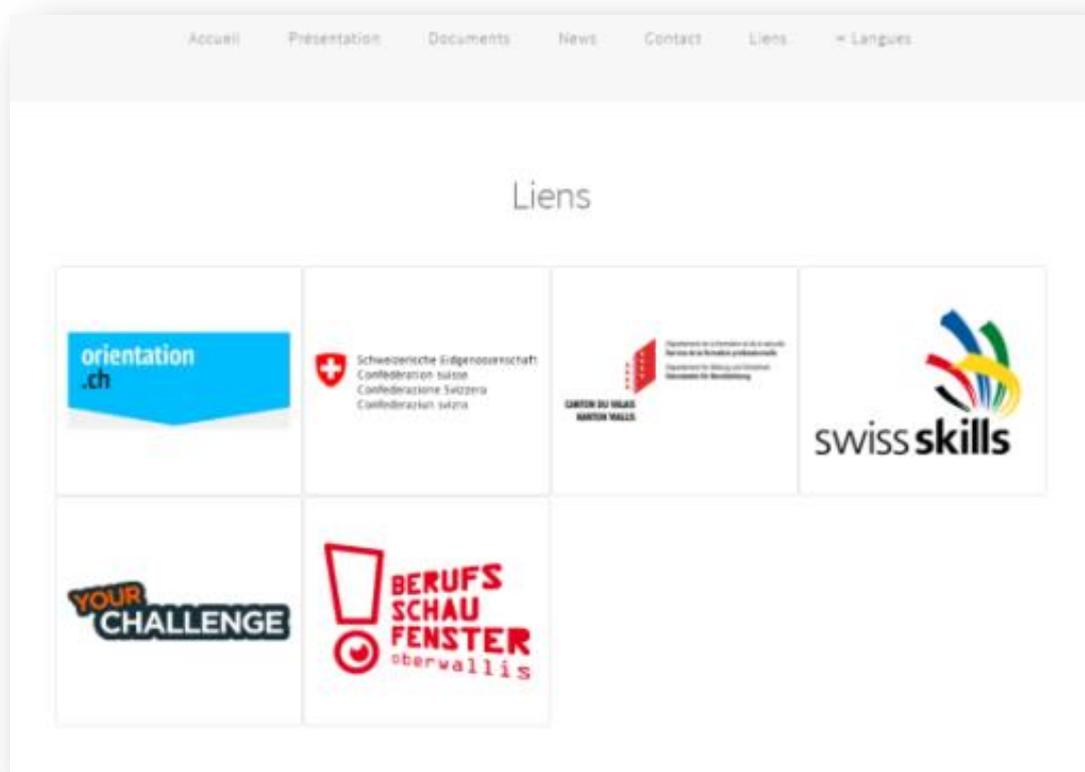
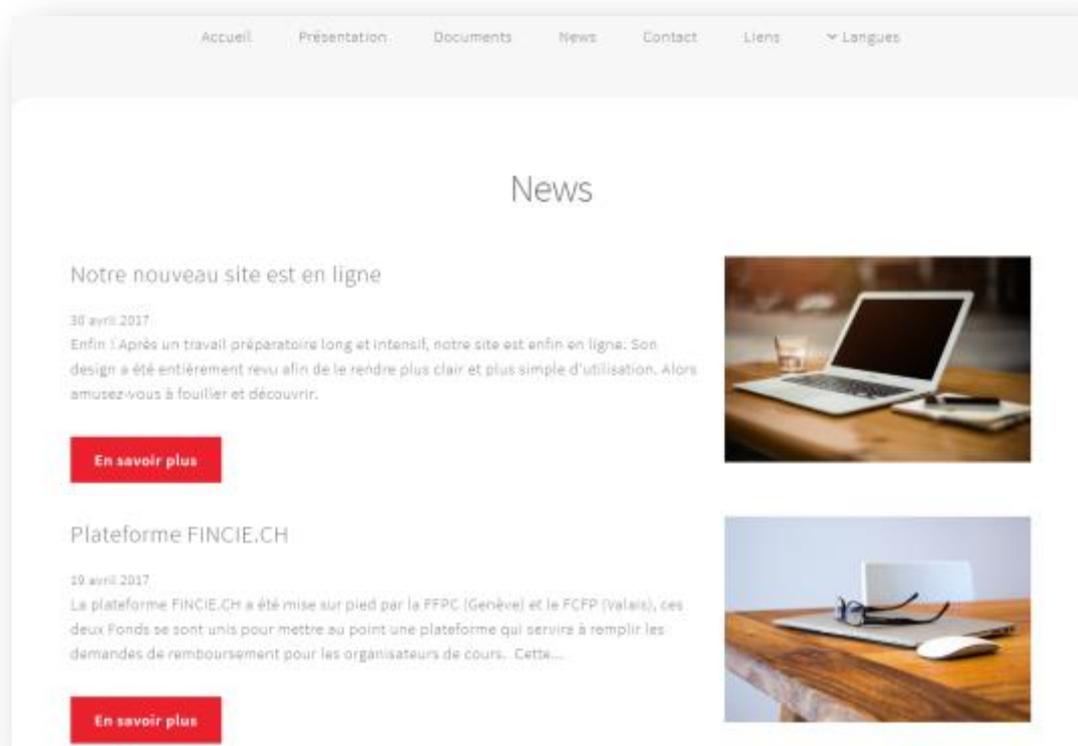
Plan de situation



FCFP
c/o Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
CP 141
1951 Sion

N'oubliez pas de visiter notre site Internet !







FCFP-KBBF

29.05.2018

DV/ LMO / AMT